Promotion Santé Auvergne Rhône-Alpes

Ateliers de l'Amour

Par : la compagnie du SAVON NOIR

Juin 2026

Fiche de capitalisation

Les ateliers de l'amour

Stratégies mobilisées pour déployer un programme d'éducation à la vie intime, affective et sexuelle auprès de personnes en situation de handicap



Capitalisation des expériences en promotion

L'essentiel du récit

Résumé

La Compagnie du Savon Noir a développé les Ateliers de l'Amour, un programme d'éducation à la vie intime, affective et sexuelle destiné aux personnes en situation de handicap âgées d'au moins 16 ans hébergées en établissements et services sociaux et médicosociaux.

Cette fiche de capitalisation porte plus particulièrement sur la phase de construction et d'expérimentation du programme. Elle se veut rendre compte des stratégies déployées par la Compagnie du Savon Noir durant cette période, d'une part pour déployer les Ateliers de l'amour dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, et d'autre part pour susciter l'adhésion et l'assiduité de ces personnes au cycle de séances.

Synthèse



Carte d'identité de l'intervention



Intervention	Les Ateliers de l'Amour, programme d'éducation à la vie intime, affective et sexuelle auprès de personnes en situation de handicap
Porteurs	Compagnie du Savon Noir

Thématiques	Santé sexuelle, Vie intime et affective, Violences sexuelles
Population cible	Personnes en situation de handicap (physiques, psychiques, cognitifs, sensoriels, déficiences intellectuelles légères) âgées d'au moins 16 ans
Calendrier	Elaboration à partir de 2019 ; Mise en œuvre depuis 2021
Milieu d'intervention	Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
Territoire concerné	Région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment départements de l'Isère, du Rhône et de la Savoie
Principaux partenaires	Observatoire régional de la santé ARA, Agence régionale de santé ARA, Département de l'Isère, Fondation de France, Promotion Santé ARA, ADAPEI 69, ESPOIR 73, AFIPH, Foyer de vie Cotagon, Fondation de France, Comité national Coordination Action Handicap
Objectifs	Développer, renforcer des savoirs, savoir-faire, savoir-être sur la VIAS : - Auprès des personnes en situation de handicap, en vue de renforcer leur pouvoir d'agir et d'apprendre à s'aimer soi-même - Auprès des ESSMS et leurs équipes, en vue de favoriser une culture professionnelle de la bientraitance.

Contributrice	**Delphine Dubois-Fabing**, directrice, Compagnie du Savon Noir : artistique@ciedusavonnoir.fr
Accompa - gnateur	**Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes** Léo Calzetta, chargé de projets, co-référent régional santé sexuelle leo.calzetta@promotion-sante-ara.org
Méthodologie	Fiche réalisée sur la base d'un entretien de capitalisation conduit en 2025, en présentiel à Grenoble. Utilisation d'outils d'intelligence artificielle à différentes étapes post-entretien : Noota pour la retranscription de l'enregistrement audio ; Mistral AI pour l'aide à l'analyse du matériau recueilli. Les contenus soumis aux outils d'IA ont été préalablement expurgés de toutes données nominatives ou personnelles.

Sommaire

5 Présentation du dispositif
5 ➔ Calendrier de déploiement du programme
5 ➔ Les différentes phases du projet

6 Contexte et historique
6 ➔ Présentation de la Compagnie du Savon Noir
6 ➔ La Vie intime, affective et sexuelle : un droit pour tous
7 ➔ Un enjeu fort pour les structures et institutions médicosociales
7 ➔ Genèse du projet

9 Facteurs ayant favorisé la construction et le déploiement du programme
9 ➔ Au niveau de la Compagnie du Savon Noir
10 ➔ Au niveau des ESSMS

11 Facteurs ayant favorisé l'adhésion et l'assiduité des bénéficiaires

15 Modalités d'action du projet selon les domaines de la promotion de la santé - Charte d'Ottawa

15 Ressources pour aller plus loin

Sigles utiles

- ➔ CSN : Compagne du Savon Noir
- ➔ ESSMS : Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
- ➔ VIAS : Vie intime, affective et sexuelle

Question de capitalisation

Le présent document se veut répondre à la question suivante :
Lors de la phase de construction et d'expérimentation du programme, quelles ont été les stratégies de la Compagnie du Savon Noir,
- pour déployer les Ateliers de l'Amour dans les ESSMS,
- et pour susciter l'adhésion et l'assiduité des bénéficiaires ?

Contexte et historique

Présentation de la Compagnie du savon noir

Créée en 2012 et localisée à Grenoble, la Compagnie du Savon Noir (CSN) conçoit des spectacles et des projets artistiques professionnels et amateurs autour de problématiques sociales et sociétales. Son action culturelle soutient la parole de personnes que l'on entend insuffisamment dans l'espace public.
Depuis 2014, la Cie s'implique sur Vie Intime Affective et Sexuelle des personnes en situation de handicap mais aussi des personnes âgées et des jeunes. Elle propose depuis 2021 un programme d'éducation à la santé VIAS et handicap grâce aux compétences multiples de ses salariés : santé publique, éducation à la santé, médico-social. Ce programme a été construit de manière collaborative avec les personnes en situation de handicap.
Etant une association loi 1901, la CSN est dirigée par un bureau et un conseil d'administration. Ses membres sont des personnes concernées par les questions liées aux handicaps.

La vie intime, affective et sexuelle : un droit pour tous

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « La santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence ».
Cette définition porte en elle une approche de la sexualité humaine décentrée de sa seule dimension procréative. Elle reconnaît que les droits sexuels – c'est à dire les droits humains appliqués à la sexualité – sont à la fois essentiels au bonheur et à l'autonomie et protecteurs contre les risques biologiques liés à la sexualité (infections sexuellement transmissibles, grossesses non-voulues) et de violences sexuelles.

Le droit des personnes en situation de handicap à la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) est aujourd'hui reconnu par plusieurs textes fondamentaux :

- Au niveau international, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), adoptée en 2006, un texte juridiquement contraignant qui garantit l'autonomie et l'égalité des personnes handicapées y compris dans l'exercice de leur VIAS (cf. lien en fin de document) ;
- En France, le Code de l'action sociale et des familles (CASF) rappelle que toute personne accueillie dans un établissement médico-social a droit au respect de sa dignité, de son intimité et de sa liberté individuelle ;
- La loi du 2 janvier 2002 impose aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de respecter la liberté d'aller et venir des usagers et de garantir le respect de leur vie privée.
- La circulaire du 5 juillet 2021, qui précise les obligations des établissements en matière de respect des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées.

Un enjeu fort pour les structures et institutions médico-sociales

La circulaire N° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021 rappelle les obligations des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), ainsi que des professionnel.les qui y travaillent, en matière de respect de l'intimité et des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées. Les ESSMS doivent inscrire ce droit dans une charte écrite ou dans leur projet d'établissement.
Les établissements ont ainsi pour mission de garantir un environnement et un cadre de vie propices et respectueux de l'intimité des personnes, et de les préserver. Cela implique :

- Mettre à disposition des espaces privatisables, afin que les résident.es puissent avoir des moments d'intimité sans intrusion
- Réactualiser le règlement intérieur, le projet d'établissement et rédiger une charte d'accueil dans un sens respectueux des libertés individuelles, en évitant toute interdiction abusive de la vie affective et sexuelle
- Sensibiliser et former le personnel aux enjeux de la vie intime et sexuelle des personnes accompagnées ; Désigner des « référent.es » VIAS en interne
- Adopter des procédures et protocoles de gestion et/ou de prise en charge des situations problématiques, notamment les violences sexuelles
- Informer les personnes accompagnées sur la VIAS et leur proposer des groupes d'éducation à la santé sur ce thème

Genèse du projet

La CSN a été sollicitée en 2014 par Handiréseaux38, réseau regroupant les acteurs et les personnes concernées par le handicap en Isère, pour mener des entretiens sur le thème de la VIAS auprès de PSH hébergées en ESSMS, en vue de créer par la suite des interventions théâtrales sur ce thème dans le cadre d'une réponse à un appel à projets de la Fondation de France.
Le choix de la CSN pour ce projet a été favorisé par la double-casquette de sa directrice artistique Delphine Dubois-Fabing, à la fois professionnelle de santé publique et professionnelle du théâtre.

Ces entretiens, menés entre 2014 et 2015, ont mis en évidence :

- Du côté des personnes concernées, un fort déficit d'information sur la VIAS
- Du côté des ESSMS, des freins, volontaires ou non, de la part des institutions et/ou des personnes qui y travaillent, entraînant des situations précaires et indignes pour avoir des relations affectives

La CSN a créé à partir de 2016 ses premiers ateliers pour aborder la VIAS avec des personnes en situation de handicap. Ces ateliers ont montré que les personnes concernées étaient non-seulement en demande et capables d'échanger entre elles sur leur propre VIAS, mais

qu'a fortiori elles le faisaient « d'une manière à la fois très simple et très efficace » selon les mots de Delphine Dubois-Fabing.
Cela a poussé l'équipe professionnelle de la CSN à vouloir aller plus loin, en « musclant » sa formation théorique tout en développant en parallèle de nouveaux projets pour aboutir, la même année, à l'idée d'élaborer une méthode d'intervention expérimentale en éducation à la VIAS : les Ateliers de l'Amour.

Ce programme se décline en deux volets :

- D'une part, un cycle de 40 séances d'éducation à la VIAS, animées par des professionnels de la CSN auprès de petits groupes de maximum 16 personnes volontaires, en « présence dynamique » de co-référents de l'établissement :
    - Ces 40 séances sont elles-mêmes subdivisées en 4 modules, chacun de 10 séances, sur des sous-thèmes précis : le corps, les soins et la prévention, les relations, le consentement, les violences.
    - Les 7 premières séances de chaque module sont dites d' « apports », avec la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée (cf. plus bas)
    - Les 8ème et 9ème séance servent à préparer la 10ème, dite « séance ouverte », lors de laquelle les participants présentent aux autres résidents, aux professionnels de l'ESSMS, voire également aux familles, un ou plusieurs sujet(s) qu'ils ont eux-mêmes choisi(s) parmi ceux abordés lors des 7 premières séances.
- D'autre part, la formation des équipes d'ESSMS pour accompagner la transformation des pratiques en matière de VIAS des PSH dans l'établissement (cf. plus bas).

Mis en œuvre depuis 2021, les Ateliers de l'Amour ont fait l'objet en 2025 d'une évaluation du processus et des résultats obtenus, menée par l'Observatoire régional de la santé (ORS) Auvergne-Rhône-Alpes (cf. liens en fin de document). Cette fiche de capitalisation se veut complémentaire de ce travail. Elle a été rédigée concomitamment au démarrage d'un essaimage national du programme, ainsi qu'à l'accompagnement par Promotion Santé ARA, à partir de 2026, d'une analyse de transférabilité.

Présentation du dispositif

Calendrier de déploiement durant la période dite d' « expérimentation » (2022-2024)

Mois 1	Mois 2	Mois 3 à 24
Rencontre avec la direction de l'ESSMS pour lui présenter le programme et valider son engagement.	1 réunion de présentation à l'équipe de l'ESSMS 1 réunion de présentation aux résidents 2 séances d'essai sans engagement pour les résidents volontaires	40 séances d'éducation à la VIAS (4 cycles de 10 séances) à raison d'1 séance tous les 15 jours

Les différentes phases du projet

Phase 1 : préparation (6 mois)

Envoi des projets aux ESSMS
Pour les **ESSMS volontaires : rencontre** avec directions et co-référents
Conventionnement CSN / ESSMS
Présentation du projet aux équipes
Présentation du projet auprès de l'ensemble des résidents
Pour les **résidents volontaires : 2 séances d'essai**, à l'issue desquelles, **pour ceux souhaitant continuer : contractualisation individuelle**

Phase 2 : mise en œuvre (2 ans)

Mise en œuvre : 4 cycles de 10 séances avec pour chaque cycle :
- 7 séances d'expérimentations et apports
- 2 séances de préparation d'une séance ouverte
- 1 séance ouverte aux autres résidents, équipes, familles

Suivi individuel via questionnaire à l'entrée et un à la sortie
Réunions de suivi avec l'ensemble des professionnels de l'ESSMS

Phase 3 : clôture (6 mois)

Evaluations finales auprès des participants :
- Savoirs
- Savoir-faire
- Savoir-être

Restitution collective finale à l'issue des 40 séances
Formations complémentaires pour les professionnels de l'ESSMS

Partenariats autour du projet

Structure ou institution partenaire	Rôle dans le projet
Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes	Financement de l'essaimage du projet ayant suivi le projet présenté dans la fiche de capitalisation. Participation à la diffusion des bonnes pratiques EVARS secteur des handicaps Participation au comité de lecture des livrets animateurs et participant.es (essaimage)
Département de l'Isère	Financement expérimentation + essaimage Participation au comité de pilotage,
Fondation de France	Financement expérimentation + essaimage Participation au comité de pilotage, Participation au comité de lecture des livrets animateurs et participant.es (essaimage)
Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes	A partir de 2025, aide à l'essaimage : coanimation des formations pour les ESMSS et analyse de transférabilité Participation à la diffusion des bonnes pratiques EVARS secteur des handicaps Participation au comité de lecture des livrets animateurs et participant.es (essaimage) Capitalisation du programme (présent document : phases pré-essaimage)
Observatoire régional de la santé (ORS) ARA	Evaluation du programme Participation au comité de pilotage,
ESSMS : ADAPEI 69, ESPOIR 73, AFIPH, Foyer de vie Cotagon	Participation au comité de pilotage, Après qu'y ait été déployé le programme, participation active de ces établissements aux évaluations qualitatives et par questionnaires pour nourrir le travail de l'ORS ARA
Comité national Coordination Action Handicap / Malakoff humanis	Evaluation du programme Participation au comité de pilotage,

Facteurs ayant favorisé la construction et le déploiement du programme

Au niveau de la Compagnie du savon noir

Vigilance à déployer le programme dans des ESSMS respectueux du droit à la VIAS
La CSN s'assure que les ESSMS où se déploie le programme mettent en œuvre des pratiques conformes à la loi en matière de respect du droit à la vie affective et sexuelle de leurs résidents.

« On a pu être sollicité par des établissements où on estimait que c'était OK de donner une contraception à l'insu des personnes ou de leur interdire l'accès au planning familial. Il faut qu'il y ait une cohérence, on ne peut pas intervenir dans ces conditions ». Delphine Dubois-Fabing

Une légitimité et une expertise professionnelles reconnues
La CSN est composée de professionnels de la santé publique et du médico-social. Cette pluriprofessionnalité, et l'expérience des premiers ateliers VIAS ayant précédé les Ateliers de l'Amour, ont facilité la reconnaissance de l'expertise de la Compagnie par les directions d'ESSMS ainsi que leur adhésion au projet.

Appui sur un réseau professionnel dont des juristes
La CSN s'appuie sur son réseau professionnel dont des juristes– pour répondre à ses propres interrogations réglementaires et celles des équipes d'ESSMS

« J'ai des ''collègues'' du réseau, dont une juriste, qui font le même travail que moi. On se parle, pour dire, ''tiens, là, j'ai eu telle situation, tu répondrais quoi, tu ferais quoi'' ? Et on appelle nos juristes. On est trois à avoir chacun nos juristes. J'ai la mienne, qui n'est pas associée au projet » en tant que tel, mais que je sollicite si on me pose une question à laquelle je ne sais pas répondre. Souvent, c'est des gens militants : ma juriste fait partie d'un CREAI ». D. Dubois-Fabing

Au niveau des ESSMS

Un moment-clé : la présentation du projet aux équipes

Le programme est présenté, idéalement à l'ensemble des salariés des ESSMS participants, à raison d'une réunion de présentation de 2 heures par établissement. Ces présentations, loin d'être uniformes, s'adaptent aux besoins des équipes, aux besoin repérés dans la structure ou aux demandes spécifiques des directions.
La présentation de certains outils et techniques utilisés pendant les séances a permis aux équipes de prendre conscience que le programme est adapté au niveau de compréhension de leur public.

Une fonction-clé : les co-référent.es internes à l'établissement

Ces personnes salariées des ESSMS ont la charge d'assurer la logistique et de faire le lien entre leurs collègues de travail, les personnes en situation de handicap, la CSN. Elles occupent la fonction de co-référent.es sur la base du volontariat – le seul critère de leur "recrutement" étant de se sentir à l'aise et avoir envie de travailler sur le sujet de la VIAS.

Durant la **phase d'expérimentation**, les co-référent.es participaient aux séances animées par la CSN, au même niveau que les personnes accompagnées.
Leur rôle a été déterminant pour, si besoin et en fonction du handicap, réexpliquer a posteriori individuellement les notions abordées lors d'une séance, ainsi que pour assurer la logistique, faire le lien au quotidien entre les professionnels, les personnes accompagnées et la CSN. Les co-référent.es assuraient en quelque sorte le « service après-vente » du projet, tant auprès de leurs collègues que des familles.

Lors de la **phase d'essaimage**, des binômes ou trinômes de professionnel.les internes aux établissements (qu'ils aient ou non pris part à l'expérimentation) sont formés par la CSN à animer seul.es les ateliers de l'amour. On ne parle plus de « co-référent.es » : les professionnel.les sont cette fois porteurs du programme en autonomie.
Pour les y aider, la CSN a mis en place :

- Un cycle de formation : 6 jours l'année 1 du programme, 3 jours l'année 2, une journée d'échange de savoirs en clôture ;
- Un livret animateur « clé en main » avec le détail du programme séance par séance, et des conseils sur la posture, la communication dans l'établissement…
- Des entretiens trimestriels avec chaque binôme ou trinôme pour appui et suivi de la mise en œuvre du programme
- Une hotline téléphonique ou mail en cas de difficultés particulières

Les professionnel.les des ESSMS sont au moins deux par établissement, tant pour se répartir la charge de travail que pour se donner toutes les chances qu'au moins une personne soit présente à chaque séance, et favoriser ainsi la continuité du programme et prévenir le turn-over des équipes.

Facteurs ayant favorisé l'adhésion et l'assiduité des bénéficiaires

Une présentation (très) progressive du programme avant de s'engager à le suivre

Les résidents se voient proposer par les équipes de l'établissement, à qui le projet avait été présenté au préalable (cf. ci-dessus), qu'il leur soit présenté à leur tour lors d'une réunion d'une heure à 1h30.
Cette réunion a pour objectifs d'écouter les personnes sur leurs besoins et de démystifier la question de la VIAS. La première demi-heure est consacrée à faire connaissance et à discuter puis des jeux sont proposés afin que les personnes puissent expérimenter la pédagogie active.

A l'issue de cette présentation, les personnes qui le souhaitent peuvent faire savoir leur souhait de participer, 2 semaines à un mois plus tard, à 2 séances d'essai sans engagement. C'est seulement à l'issue de ces deux séances d'essai que celles et ceux qui le souhaitent choisissent en tout connaissance de cause de s'engager sur l'entièreté du programme.

Un moment-clé : l'engagement contractualisé individuellement

L'engagement à participer au cycle de 40 séances se matérialise sous la forme d'un contrat signé avec la CSN. Chaque personne est reçu.e individuellement par une professionnelle de la Compagnie, et en l'absence de tout professionnel de l'établissement. C'est le seul moment du programme lors duquel les personnes sont vues en individuel.
Le contrat consiste en un document rédigé en Facile à lire et à comprendre, qui reprend les règles de vie fixées par le groupe lors des séances d'essai. Il y a donc autant de contrats que de groupes. Lors de ce moment très formel, la CSN veille à incarner une posture non-descendante en se positionnant à côté des personnes et non en face d'elles de part et d'autre d'un bureau.
Cet engagement, indispensable pour pouvoir évaluer les effets du programme, a posé question aux professionnels car il peut être complexe en fonction des handicaps.
La CSN avait envisagé une part de souplesse. Toutefois, l'assiduité des personnes a été remarquable.

Un cadre sécurisant et respectueux

Plusieurs éléments concourent à instaurer un cadre sécurisant et une ambiance conviviale :

- Le caractère volontaire de la participation incarné par le contrat d'engagement individuel, qui rend inutile le besoin d'édicter une série de règles à respecter :
- la posture des animatrices qui favorise l'horizontalité,
- La sollicitation systématique de l'accord des participant.es avant tout exercice ou activité.

Un moment-clé : les séances dites « ouvertes » de restitution

Les participants choisissent collectivement les exercices qu'ils vont reproduire et animer auprès de leurs pairs lors des séances dites de «séance ouverte» qui clôturent chaque module de 10 séances.
Ces séances ouvertes consistent à vivre avec des résidents et professionnels de la structure une séance collective.
Ce sont les moments lors desquels l'horizontalité s'exerce le plus, puisque les participants transmettent alors eux-mêmes directement leurs connaissances à leurs pairs. C'est aussi là que se révèlent des capacités développées tout au long du module et du cycle.

« C'était des moments super importants de valorisation pour les personnes. Ça a été des moments découverte pour les professionnels : ils ont été scotchés par les compétences que les gens déployaient à ce moment-là. Devoir expliquer un exercice, l'animer, oser parler devant tout le monde : ce sont beaucoup de compétences que les personnes en situation de handicap déploient rarement. » D. Dubois-Fabing

Des ''rituels'' structurants au début et à la fin de chaque séance

Chacune des 40 séances commence et se clôture par une « météo des émotions » (cf. plus bas, Outils et techniques d'animation utilisées). Un exercice de « mise en chauffe par le corps » débute également chacune d'elles. Leur réitération d'une fois sur l'autre donne des repères et contribue à sécuriser le cadre.

« Le rituel d'ouverture, c'est une ''météo des émotions''. Ensuite on fait une ''mise en chauffe'' par le corps. On le fait dix fois, cet exercice-là. Ensuite, on fait les 3-4 exercices spécifiques à la séance. En clôture, les personnes disent l'exercice qu'elles ont préféré, et à nouveau un ''tour de table des émotions''. » D. Dubois-Fabing

Gradation et progressivité des contenus

Les séances ont d'abord abordé des thèmes simples pour aller progressivement vers des sujets plus complexes et sensibles. Elles ont mis en œuvre des activités interactives (cf. plus bas, Outils et techniques d'animation utilisées) qui ont favorisé le sentiment d'appartenance.

« Comme il y a beaucoup d'exercices où tout le monde peut s'exprimer en simultané, on n'a pas à attendre que chacun ait parlé, donc ça fonctionne. Et au contraire, ça fait une émulation qui est agréable. » D. Dubois-Fabing

« Il a parfois fallu une année entière pour que certains comprennent qu'un rapport sexuel, c'est possiblement – pas obligatoirement, mais possiblement – l'insertion d'un pénis dans un vagin. » D. Dubois-Fabing

Inscription dans un temps long et adaptabilité – côté bénéficiaires

La temporalité longue – 2 ans – du programme permet aux bénéficiaires d'intégrer progressivement des notions pouvant être complexes par rapport à leur handicap. Cette temporalité n'a pas freiné la participation des personnes.

« On se disait, ''les gens, ils ne vont jamais tenir 2 ans'', en particulier dans le handicap psychique. Aussi bien les professionnel.les que nous-mêmes, on ne croyait pas qu'ils allaient tenir. Parce qu'on se disait que d'avoir une activité aussi régulière et aussi longue, c'était pas compatible avec ce type de handicap. Ça a été notre grosse surprise : ils ont te

Inscription dans un temps long et adaptabilité – côté ESSMS

A contrario, c'est pour les ESSMS que cette durée longue du programme a pu représenter une difficulté. La CSN a su s'adapter à leurs contraintes pour maintenir leur participation au programme sur la durée.

« Pour les établissements, c'était long. Parce que pour eux, tenir la mobilisation du personnel sur un gros projet comme ça, pendant aussi longtemps, c'était compliqué. On reportait certaines séances en fonction des besoins des établissements, qui vont ici organiser une sortie, là avoir une activité particulière... Donc, ce n'était pas complètement régulier. Mais en fait, pour les structures, c'était plus facile. » D. Dubois-Fabing

Quelques exemples de techniques et outils d'animation utilisés

Techniques	Outils
Météo des émotions (technique « rituel »)	Godemiché (démonstration pose préservatifs)
Brainstormings	Poupées Matassa
Débats mouvants / rivière du doute	Santé BD
Echanges de savoirs entre pairs	Moyens de contraception de démonstration
Mises en situations au travers de saynètes ou de travaux de groupes	Autres documents d'information sur la santé sexuelle adaptés au public en situation de handicap

Les Ateliers de l'Amour ont fait l'objet en 2025 d'une évaluation menée par l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes (cf. « ressources pour aller plus loin »).
Cette évaluation a mis en évidence :

- Des facteurs de réussite : modalités d'animation, congruence du cadre avec les connaissances et valeurs transmises, diversité et richesse des contenus ;
- Des effets transformateurs chez les participants : changement des représentations sur la sexualité, développement de capacités à en parler, à exprimer un consentement et à se défendre face à des situations de violence

Ressources pour aller plus loin

- Organisation des Nations-Unies, Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, décembre 2006

- Haute autorité de santé, Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS, Volet 1 – Socle transversal, janvier 2025
- Haute autorité de santé, Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS, Volet 1 – Socle transversal, janvier 2025 – Les 10 points clés

- Observatoire régional de la santé (ORS) Auvergne-Rhône-Alpes, , Évaluation du programme Les Ateliers de l'amour, volume 1 : résultats enquête qualitative, sept 2025
- ORS ARA, Évaluation du programme Les Ateliers de l'amour, volume 2 : résultats enquête par questionnaire, sept 2025
- Compagnie du Savon Noir, synthèse des évaluations réalisées par l'ORS ARA, 2026



Mise en perspective des stratégies du programme avec les recommandations de la HAS

En janvier 2025, la Haute Autorité de santé a publié le volet 1 de sa recommandation de bonne pratique professionnelle Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en ESSMS – Socle transversal. Les Ateliers de l'Amour, conçus avant cette publication et mis en œuvre depuis 2021, en ont anticipé plusieurs principes.

Des convergences fortes

Les Ateliers de l'Amour, en poursuivant des objectifs de renforcement le pouvoir d'agir et de développement de l'estime de soi, rejoignent la volonté affichée par la HAS de faire de la VIAS « un signal positif de santé » et de l'autodétermination des personnes accompagnées une « pierre angulaire ».
Le chapitre 2 des recommandations de la HAS est consacré à l'inscription institutionnelle de la VIAS : engagement des directions, inscription dans le projet d'établissement, implication de l'ensemble des professionnels et désignation de référents VIAS. Les Ateliers de l'Amour déclinent opérationnellement chacun de ces repères : validation par la direction et conventionnement en amont, réunion de présentation à toutes les équipes, binômes ou trinômes de co-référents internes qui préfigurent la fonction de référent VIAS décrite par la HAS.
La HAS recommande de sensibiliser et former à la fois les professionnel.les et les personnes accompagnées, et à travailler leurs représentations (chap. 3). Les Ateliers de l'Amour agissent sur ces deux volets : auprès des personnes accompagnées au travers du cycles de séances proprement dit, et auprès des professionnel.les par la présentation du programme aux équipes puis par leur formation (et, désormais, leur appropriation du programme).

Des apports spécifiques du programme

Les Atelier de l'Amour enrichissent les recommandations de la HAS, qui restent volontairement générales. Plusieurs stratégies testées par les Ateliers de l'Amour illustrent comment elles peuvent être appliquées concrètement :
- l'engagement progressif des participants (présentation, séances d'essai sans engagement, contractualisation individuelle) qui sécurise le volontariat ;
- les « séances ouvertes » où les participants deviennent à leur tour animateurs auprès de leurs pairs, des professionnels et des familles, ce qui donne à voir l'effet « pairs-aidants » et de valorisation que la HAS encourage sans le décrire précisément ;
- la temporalité longue (2 ans, 40 séances) qui valide la faisabilité d'un parcours d'éducation à la VIAS auprès de publics pour lesquels la CSN se posait des questions sur la compatibilité d'un tel engagement ;
- la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire associant santé publique, médico-social et salarié.es de la CSN, conforme à l'accompagnement systémique par des « professionnels qualifiés » préconisé par la HAS.

Limites

La recommandation insiste sur un accompagnement personnalisé, adapté au parcours de vie de chacun.e, là où les Ateliers reposent sur un format collectif, à la fois choix méthodologique (émulation, entraide) et condition d'évaluation. Ce point de tension est atténué par la différenciation pédagogique, la souplesse du calendrier et l'accompagnement individualisé par les co-référents.

Modalités d'action du projet selon la Charte d'Ottawa

Ce schéma se réfère au cadre d'action de la promotion de la santé, et résume les actions développées selon deux niveaux de lecture :

- ➔ selon les 5 axes de la promotion de la santé définis par la Charte d'Ottawa
- ➔ selon les publics ou structures concernées par chacune des actions

Politique publique saine

CONTEXTE INTERNATIONAL
Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées

CONTEXTE NATIONAL
Code de l'action sociale et des familles

CONTEXTE NATIONAL
Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Environnements favorables

Binôme de référents internes soutien logistique et humain, sécurisation des participants

Cadre sécurisant : règles fixées collectivement, droit de sortir, consentement

Ambiance ludique et bienveillante : "rituels" de début et de fin, humour, plaisir

Adaptabilité des calendriers et des modalités aux contraintes des ESSMS

Formation des équipes : levée des tabous, sécurisation du cadre d'intervention.

Action communautaire

Participation active des bénéficiaires : implication dans le choix des exercices, participation à l'animation

Participation active des bénéficiaires : implication dans le choix des exercices, participation à l'animation

Échanges horizontaux entre pairs : mise en valeur de la parole des personnes

Aptitudes individuelles

Apprentissage progressif : explications répétées, variété des exercices

Développement de compétences psychosociales : confiance en soi, capacité à s'exprimer et à dire non, expression des émotions, protection face aux violences.

Acquisition de connaissances : anatomie, IST, contraception, consentement, droits, etc...

Réorientation services santé

Implication des ESSMS : promotion de la santé affective et sexuelle intégrée aux projets d'établissements

Formation des équipes : sous-estimée au départ, elle a été identifiée comme un levier décisif de réussite

Personnes en situation de handicap

ESSMS

Retrouvez d'autres capitalisations d'expériences en promotion de la santé :

Les fiches de capitalisation publiées par Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le portail des savoirs expérientiels - Capitalisation des expériences en promotion de la santé (CAPS)

Promotion Santé Auvergne Rhône-Alpes